



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 1^{er} décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	13
VOTANTS	17
DATE DE CONVOCATION	
24 novembre 2022	
DATE D’AFFICHAGE - 9 DEC. 2022	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le - 6 DEC. 2022 et publication du - 6 DEC. 2022 Le Maire, Jean-Yves BOIRE	



L'an deux mille vingt-deux, le **premier décembre** le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-quatre novembre deux mille vingt-deux** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Chantal SAVARINO, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Didier DUPIN, Sylvie RENARD, Patricia PERRET, Katy VAZQUEZ DUDEK, Roseline TRAMBOUZE et Lucie ROCH.

Absents excusés avec pouvoir :

Bernard PLACE donne pouvoir à Christine VALADE
Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE
Marcel DUMAS donne pouvoir à Sylvie RENARD
Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

Absents sans pouvoir :

Patrick PORNET
Isabelle ROUVIDAN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Patricia PERRET

OBJET : 2022-041 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022

Opérations	Crédits ouverts au budget 2022	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement jusqu'au vote du budget 2023 (25%)
Opération 101 aménagements divers	38 090.00 €	9 522.50 €
Opération 102 rénovation bâtiments communaux	446 570.00 €	111 642.50 €
Opération 103 acquisition matériel	45 000.00 €	11 250 €
Opération 104 travaux voirie	110 000.00 €	27 500 €
Opération 105 sports	2 000.00 €	500 €
Opération 106 cimetière	7 000.00 €	1 750 €
Opération 109 mairie	2 100.00 €	525 €
Opération 118 salle des fêtes	1 500.00 €	375€
Opération 120 foncier	220 000.00 €	55 000 €

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2023 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 6 décembre 2022



Le Maire,
Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance
Patricia PERRET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20221201-2022-041-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/12/2022

Publication : 06/12/2022